



FEDERATION CANTONALE DES PECHEURS JURASSIENS

Procès-verbal de la 44^{ème} Assemblée générale des délégués
Centre des Loisirs de Saignelégier

Président : M. Alain Christe
Vice-Président : M. Ami Lièvre
Secrétaire : Mme Béatrice Berret
Assesseurs : MM. Florian Corbat, Michel Flury, Jean-Pierre Gogniat, Valentin Iseli, Michel Lambert, Christian Theuvenat et Nicolas Wallimann

Ordre du jour proposé :

1. Ouverture de l'Assemblée et appel des sociétés
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2022
4. Rapports :
 - a) du Président
 - b) de l'Office de l'Environnement (ENV), par M. Amaury Boillat
5. Parole du Représentant du Département de l'Environnement et de l'Équipement
6. Contrat de prestations :
 - a) Pêche des ruisseaux
 - b) Pisciculture et repoissonnement
 - c) Ecole de pêche
 - d) Formation SaNa
 - e) Gestion des cormorans
 - f) Cours d'eau
- PAUSE**
7. Comptes 2022 :
 - a) Présentation des comptes
 - b) Rapport des vérificateurs des comptes
 - c) Acceptation des comptes
 - d) Renouvellement du mandat de la fiduciaire pour les comptes 2023
8. Budget 2023 :
 - a) Présentation du budget
 - b) Acceptation du budget
9. Cotisations 2023
10. Nomination d'un vérificateur suppléant
11. Admissions - démissions
12. Honorariat
13. Propositions des sociétés
14. Championnat jurassien – proposition de le retirer de l'égide de la FCPJ
15. Fixer le lieu et la date de la 45^{ème} Assemblée Générale du 24 février 2024
16. Divers
17. Championnat jurassien de pêche 2022 :
 - a) Rapport
 - b) Proclamation

M. Alain Christe, ouvre la 44^{ème} Assemblée générale des délégués. Il souhaite que celle-ci se déroule en toute courtoisie. La convocation a été adressée conformément aux statuts. Il demande s'il y a des propositions de modification ou adjonctions, ce n'est pas le cas. Il propose juste une rocade de politesse en donnant la parole à M. Gogniat, représentant de M. le Ministre David Eray avant de la donner à M. Boillat.

M. Christe salue les invités suivants : M. Yann Rufer vice-Président du Parlement Jurassien, M. Laurent Gogniat, Chef d'Office Adjoint et représentant de M. le Ministre David Eray, M. Amaury Boillat, Inspecteur de la Faune, Messieurs les Présidents et membres d'Honneurs, M. Marc-André Ehrat de la société de pêche de Moutier et le représentant de la presse

Se sont excusés : Mme Elisabeth Baume-Schneider, Conseillère Fédérale et ancienne vice-Présidente de la FSP, Mme Mathilde Crevoisier Conseillère aux Etats, M. Charles Juillard, Conseiller aux Etat, M. Pierre-Alain Fridez, M. le Ministre David Eray, Mme Amélie Brahier, Présidente du Parlement Jurassien, M. le Chef de l'Office de l'Environnement Patrice Eschmann, M. Roger Zbinden, Président de la Société vaudoise des pêcheurs en rivières, M. André Schaad, Président de la Fédération des Sociétés de pêche du Jura bernois, M. Markus Schneider, Président de la Fédération cantonale bernoise de pêche, M. Arnaud Beuchat de la Fédération Cantonale Jurassienne des Chasseurs, M. Bernard Varin, M. Walter Wirth, M. Thierry Schneider Président de la société la Combe, M. Jean Koegler Président de la société de l'Allaine.

N'ayant pas d'autre personne à excuser, notre Président demande de se lever pour une minute de silence en hommage aux personnes qui nous ont quittés durant cette année.

1. Ouverture de l'Assemblée et appel des sociétés : le nombre de délégués a été annoncé à chaque société, l'appel a été fait. Le nombre de délégués est annoncé par le Président, chaque société annonce le nombre de délégués présents. 1 délégué pour 15 membres cotisants arrondi en dessus.

Sociétés	Président	Membres	Délégués	Présents
Sté de l'Allaine	M. Jean Koegler	70	5	3
Sté de l'Apron	M. Jean-Michel Gertsch	31	3	2
Sté de Bassecourt	M. Stéphane Froidevaux	47	4	4
Sté la Combe	M. Thierry Schneider	23	2	0
Sté de Delémont	M. Pascal Baratelli	166	12	12
Sté du Doubs	M. Michel Flury	38	3	2
Sté la Gruère	M. Gilles Pierre	58	4	2
Sté du Martin Pêcheur	M. Jean-Pierre Gogniat	23	2	2
Pêche Compétition Jura	M. Michel Flury	14	1	1
Total des 9 sociétés		470	36	28
Majorité 50 % + 1				15

2. Nomination des scrutateurs : M. Jean-Jacques Iseli est nommé scrutateur.
3. Procès-verbal de la 43^{ème} Assemblée générale : Comme à l'accoutumée et en raison d'un ordre du jour chargé, le comité composé de l'ensemble des Présidents des sociétés et du Bureau, nous propose de ne pas procéder à la lecture du document. Le PV était à disposition sur notre site internet. Aucune remarque ne lui a été rapportée, ni aucune demande de modification. Par conséquent, M. Christophe demande d'accepter ce PV. Ce dernier est accepté à l'unanimité et la secrétaire remerciée.
4. Rapports
 - a) du Président : M. Christophe nous informe que le rapport officiel est en ligne sur notre site internet. L'année 2022 a été difficile pour les poissons, ceci en raison de la sécheresse et finalement de la Saprolégna qui a refait surface. On a eu chaud dit-il, chaud avec les conséquences d'économie énergétiques, car il s'en est fallu d'un rien pour que nos élus à Berne éliminent les débits résiduels pour remplir à fond les barrages. Le message que notre Président souhaite faire passer c'est qu'en Suisse nous créons tellement de restrictions et de lois contradictoire en faveur de la nature que nous ne pouvons bientôt plus profiter du peu de ressources naturelles que nous avons à nos pieds. Ce qui le fait réagir, ce sont la teneur, l'agressivité et le nombre infini de nos lois. Si on prend le problème énergétique, à force de tout protéger, on se retrouve à ne plus pouvoir utiliser une de nos seules ressources énergétiques qu'est le bois. Arrivés à un stade où une simple coupe de bois est stoppée nette car d'éminents spécialistes d'ONG réputés ont trouvé les restes d'un nid de canaris siffleurs à 3 têtes du Groenland sur un épicéa jurassien !!! Alors pour éviter tous ces problèmes, on continue d'importer en fermant les yeux sur les coupe de bois étrangers, on importe des matières fossiles car c'est toujours plus facile lorsque cela vient d'ailleurs. On veut du changement pour le climat, mais on interdit de poser des panneaux solaires sur nos vieilles bâtisses, on importe encore et encore et en parallèle on se donne des objectifs d'émissions en CO2 ! Et pour ces poissons qui nous passionnent ? Mais que faisons-nous ? et bien rien dit-il !! Il n'y a plus de poisson dans nos rivières, l'Office fédéral exige de remettre uniquement du poisson de souche, ce qui n'est plus

réalisable à 100 %, alors c'est égal et on importe aussi ! On mange du filet de poisson en barquette qui sent plus l'emballage plastique et les fines odeurs de Diesel des transports maritimes ou routier et on laisse le reste de nos poissons indigènes se faire avaler par des oiseaux piscivore venus du Nord !

Produire en Suisse ? Illusoire ... on ne soutient pas les piscicultures locales, on se méfie de tout, ça doit polluer et on n'a pas confiance ! Un filet de perche estampillé Pologne et pêché majoritairement en Estonie, et ne demandez pas si les poissons sont tués selon les règles exigées en Suisse, ils se retrouvent dans nos grandes surfaces et ceci à grand coup de polluants, là on se sent plus rassurés ... parce que c'est produit à l'étranger ? Au final en Suisse ... on s'en fiche !

Tant que l'on n'a pas de problèmes avec nos chères règles helvétiques que l'on n'arrive pas à respecter, ailleurs c'est ailleurs mais dans tous les cas cela ne se passe pas chez nous, ouf !!

A son avis, M. Christe pense qu'il est grand temps de rappeler à nos chers défenseurs de canaris siffleurs à 3 têtes, que si nos ancêtres n'avaient pas prélevé dans la nature en tant que pêcheur-chasseur-cueilleur, qui ni vous, ni lui-même et ni les membres de ces virulentes ONG seraient encore sur cette terre.

M. Christe informe qu'en ce qui concerne la plainte pénale contre notre ex-caissier, l'affaire est malheureusement toujours en cours chez le Procureur. Le prévenu sera à nouveau auditionné le 16 mars prochain car à ce jour, il n'y a plus 4 mais 8 plaignants.

Il termine son allocution en communiquant toutes ses activités associatives jusqu'à ce jour. Il a œuvré 70 ans pour la collectivité et associations sportives alors qu'il vient d'avoir 55 ans. En 2024, ce sera la 45^{ème} Assemblée générale de la Fédération et ce sera sa dernière que son successeur soit connu ou pas. Notre Président tient à remercier tous les membres du comité, tous les Présidents des sociétés, les collaborateurs de l'ENV, ainsi que toutes les personnes qui ont œuvrés aux succès de la FCPJ durant l'année écoulée. M. Christe est vivement applaudit.

5. Parole du Représentant du Département de l'Environnement et de l'Équipement : M. Laurent Gogniat prend la parole et nous apporte les salutations de M. David Eray Ministre de l'Office de l'Environnement et celles de l'Office qu'il représente. Éléments forts de l'année en lien avec le milieu naturel.

Dérèglement du climat – l'été passé a été très chaud et cela ne va pas s'arranger à l'avenir. La température de l'eau impacte la survie des poissons. Grâce aux pêcheurs, il y a eu pas mal de pêches de sauvetage. L'ENV a réagi et anticipe la suite, avec la pose de 13 stations de suivis de la température sur l'Allaine afin de comprendre ces changements de température et de comprendre le phénomène en fonction des cordons boisés, des seuils. Il relève que dans les projets de revitalisation, il faut absolument maintenir, favoriser et améliorer les cordons boisés. Les autorités communales ont été informés dans ce sens, afin qu'il n'y ait plus de coupes drastiques le long des cours d'eau.

PRE – le périmètre réservé aux eaux est la bonne nouvelle de l'année, avec sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023. Ce PRE a été la plus grosse mise en œuvre de procédure, avec des milliers de propriétaires fonciers à contacter. Les activités humaines sont restreintes, les agriculteurs ont des obligations. La biodiversité et le cours d'eau sont prioritaires ! Pour le Doubs il y a 15 mètres d'espaces qui seront totalement extensifs avec restrictions de l'activité humaine. Nous sommes le premier canton à être arrivé au terme de cette procédure et il s'en félicite

Programme de revitalisation des cours d'eau – pour ce qui est de la revitalisation pure, les travaux sont sous la responsabilité de M. Stève Guerne, qui collabore grandement avec la FCPJ. Sur ce sujet, M. Gogniat nous parle de quelques travaux, tels que la Vendline en avant de Vendincourt jusqu'à la frontière de Bonfol, le Sorne à Delémont-Marée basse, des travaux sur la Scheulte et la Birse à Courroux, la Scheulte à Vicques, ainsi que les assainissements d'une dizaine de seuils sur le bassin versant de l'Allaine et la Birse.

Plan d'action en faveur du Doubs- les bras morts sont des structures qui peuvent être favorables à certains poissons, exemple du bras mort de la Lomenne. On avance également sur les travaux sur les seuils, pour autant qu'il n'y ait pas trop d'opposition (seuil de Bellefontaine et Moulin du Doubs – seuils importants à assainir). Travaux probants pour la biodiversité mais aussi pour la faune piscicole.

M. Gogniat demande s'il y a des questions sur sa présentation ? Ce n'est pas le cas. M. Gogniat est remercié et applaudit.

4. b) Rapport de l'Office de l'Environnement, par M. Boillat : L'Inspecteur de la faune nous parle des captures et des efforts de pêche de la saison 2021. Concernant les captures totales de truites, on est passé à 8'432 truites prélevées en 2007 à 1'824 en 2021.

Truites Doubs – en 2016, il y a eu 547 prélèvements pour 9'486 heures passées au bord de l'eau, alors qu'en 2021, il y a eu 485 prélèvements pour 10'658 heures. A noter qu'il y a eu 11'992 heures passées au bord du Doubs en 2020, ceci en raison de la pandémie. Pour les brochets, sur la même période on est passé de 122 prélèvements à 82, pour les barbeaux on est passé de 79 prélèvements à 9.

Truites Allaine – en 2016, il y a eu 414 prélèvements pour 3'198 heures passées au bord de l'eau, alors qu'en 2021, il y a eu 565 prélèvements pour 4'242 heures.

Truites Sorne – en 2016, il y a eu 488 prélèvements pour 3'090 heures passées au bord de l'eau, alors qu'en 2021, il y a eu 394 prélèvements pour 3'843 heures. M. Boillat relève qu'il y a eu une pression de pêche accrue sur la Sorne durant l'année 2020 en raison du Covid.

Truites Birse – en 2016 il y a eu 467 prélèvements pour 3'255 heures passées au bord de l'eau, alors qu'en 2021, il y a eu 380 prélèvements pour 4'128 heures. Là aussi, il y a eu une plus forte pression de pêche en 2020.

Permis saison 2022, M. Boillat nous informe qu'en 2008 il y a eu 925 patentes annuelles délivrées, 517 en 2016, 648 en 2021 et 604 en 2022. Ceci démontre bien que le Covid a eu un effet exponentiel sur la prise des permis.

La pêche de demain – objectifs : protéger les populations salmonicoles, assurer l'attractivité ancestrale de la pêche, qui joue un rôle important sur les bienfaits pour le corps et l'esprit, sur la vie sociale, la jeunesse et la surveillance des eaux de surface (préservation des sources d'eau froide qui a toute son importance, même un filet dans la forêt mérite d'être préservé). Ceci avec un partenariat confirmé entre l'Etat et la FCPJ, une réglementation moderne et concentrée, un intérêt porté sur de nouvelles espèces et des travaux favorables à la vie piscicole.

Pour terminer son allocution, il nous parle brièvement des grands cormorans. Il demande si l'Assemblée à des questions ? M. Pascal Baratelli, en ce qui concerne le cheptel des truites qui entre dans les fenêtres de captures, celui-ci est-il stable ? M. Boillat, c'est en phase de stabilisation, notamment grâce à l'activité humaine. Il craint cependant pour le cheptel de la Sorne, il risque d'être déficitaire avec la pression de pêche exercée. Il n'y a plus de question. M. Boillat est remercié par notre Président et vivement applaudit.

6. Contrat de prestations :

- a) Pêche des ruisseaux – M. Nicolas Wallimann prend la parole et nous informe qu'en 2022, ce sont 236 pêcheuses et pêcheurs qui ont participé aux travaux du patrimoine. Ce chiffre est en baisse de 4,5 % par rapport à 2021. A noter que l'année passée, l'augmentation avait été significative avec une hausse de 23 %, du fait de l'effet covid.

22 km de linéaire de ruisseaux ont été pêchés, ce qui représente 672 heures de travail et un prélèvement de 13'291 truitelles et truites. 7'665 truitelles ont été remises dans tous les cours d'eau ouverts à la pêche. Il est important de mentionner que le fruit de ces pêches fait partie des 2 seules options que nous avons actuellement afin d'essayer autant que possible de maintenir quelques poissons dans nos cours d'eau ouvert à la pêche. Au nom de la FCPJ, M. Wallimann remercie tous les organisateurs des journées pour leur précieux support, ainsi que tous les pêcheuses et pêcheurs qui ont œuvré lors de toutes ces activités. M. Wallimann demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas. Il est remercié par applaudissements.

M. Valentin Iseli prend la parole pour la gestion halieutique. Ces dernières années nous ont démontré qu'au niveau de la gestion halieutique rien n'est plus figé dans le marbre. Avec les récents épisodes de sécheresse, nous sommes contraints d'être flexibles, certains ruisseaux sont mis régulièrement à sec en période estivale et on reste toujours à la recherche de solutions concernant la remise à l'eau de truitelles, afin de soutenir les populations présentes dans les rivières, qui sont toujours une de nos priorités et qui reste au centre de nos discussions. Dans le futur, il nous faudra adapter et être flexible face à ces nouvelles situations climatiques.

M. Iseli nous fait un bref retour sur les modifications du règlement de pêche selon les propositions 2022 fait par la Fédération. La quasi de la totalité des demandes de la FCPJ ont été accepté. Sauf les mesures de protection pour le brochet et la perche, qui n'ont pas été retenu par la Commission

de la pêche. Concernant le Doubs, la Saprolégna a refait surface, mais cet épisode sur le tronçon jurassien a été moins touché que chez nos amis neuchâtelois, ainsi que sur le tronçon de la Franco-Suisse. Pour terminer, une conclusion positive, la situation de nos cours d'eau n'est certes pas toute rose, mais il a eu la chance de constater des améliorations dans certaines rivières avec des populations de poissons en légère hausse ou qui recolonisent certains tronçons. Le positif est aussi visible au niveau des insectes aquatiques avec notamment des éclosions de grandes perles auxquelles il n'avait plus assisté depuis bien longtemps. M. Iseli demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Il est remercié par applaudissements.

b) Pisciculture et repoissonnement – M. Jean-Pierre Gogniat prend la parole :

Pisciculture de la Réselle – pêche des géniteurs → 25 mâles, 62 femelles et 0 immature. 34 femelles pressées pour 26'204 œufs, ce qui représente une moyenne de 770 œufs/truite.

La pisciculture a reçu en supplément 25'000 œufs de la Fipal. Pour un total d'œufs de 51'204 – 1'175 œufs morts.

REMISE A L'EAU – 48'833 alevins – perte totale 4,63 %.

Pisciculture de la Vauchotte Doubs – pêche des géniteurs → 14 mâles, 23 femelles et 0 immature. 18 femelles pressées pour 10'712 œufs, ce qui représente une moyenne de 595 œufs/truite. Pour un total d'œufs de 10'712 – 2'055 œufs morts.

La pisciculture a reçu de chez Choulat 32'312 œufs – 414 œufs morts.

REMISE A L'EAU – 8'521 alevins – perte totale de 20,45 %.

Pisciculture de la Vauchotte Allaine – pêche des géniteurs → 17 mâles, 37 femelles et 0 immature. 26 femelles pressées pour 18'662 œufs, ce qui représente une moyenne de 718 œufs/truite. Pour un total d'œufs 18'662 – 1'642 œufs morts.

REMISE A L'EAU – 47'947 alevins – perte totale de 10,52 %.

Au final, la remise à l'eau dans les cours d'eau jurassiens pour 2021 – 2022 est de 105'503 alevins.

M. Pascal Baratelli, dit que la Fipal livre des œufs zébrés ce qui fait moins de perte.

Les deux sociétés sont vivement remerciées pour toutes les heures consacrées aux piscicultures. Il n'y a pas de question et M. Gogniat est remercié par applaudissements.

c) Ecole de pêche – M. Christian Theuvenat prend la parole et nous informe que les 15 places disponibles ont vite trouvé preneur et que la cession 2022 s'est déroulée comme avant la pandémie. Une équipe de 3 moniteurs avec une personne pour l'accompagnement et l'administratif ont œuvrés 5 matinées en partenariat avec Sports-Loisirs pour l'intendance et le support matériel. Les sociétés de Bassecourt et de Delémont sont vivement remerciées d'avoir laissé les enfants pêcher gratuitement dans leur état respectif. Un permis collectif a été acquis pour la pêche en rivière auprès de l'ENV, pour les enfants n'ayant pas encore de permis. La thématique et le volume d'enseignement ont été pleinement respectés et les enfants ont abordé la sécurité au bord de l'eau, les lois et les règles de la pêche dans le canton, les techniques de pêche en étang et en rivières ainsi que l'importance de faire partie d'une société locale. M. Theuvenat relève que la formation des jeunes pêcheurs est fonctionnelle et pertinente pour être autonome dans l'activité de pêche. La promotion de celle-ci dans notre canton est très positive grâce à bonne couverture médiatique. Il conclue son rapport en disant que si l'organisation est bien rodée, l'équipe d'encadrement essaie toujours d'améliorer le contenu du cours et de pouvoir pêcher sur un maximum de cours d'eau. M. Theuvenat est remercié pour son rapport.

d) Formation SaNa – M. Christian Theuvenat reprend la parole et nous informe que 3 cours SaNa ont été proposés et que 91 personnes ont suivi la formation et réussi l'examen. Il relève que le Canton met à disposition l'auditoire de l'école de commerce de Delémont, lieu qui assure un certain professionnalisme aux cours donnés. L'activité du groupe SaNa pour 2022 a été la suivante :

22 janvier, cours SaNa – 21 personnes dont 10 enfants

2 mars, formation interne des moniteurs

19 mars, cours SaNa – 36 personnes dont 16 enfants

30 avril, cours SaNa – 34 participants dont 9 enfants

26 septembre, séance annuelle du groupe SaNa, débriefing et mise en place du programme 2023

M. Wallimann si dit étonné de voir autant d'attrait pour le SaNa et l'école de pêche. Est-ce parce qu'il n'y a plus de poissons dans les cours d'eau que nous ne retrouvons pas ces pêcheurs aux

bords des rivières ? M. Theuvenat, dit qu'il serait bien que les sociétés encadrent plus les jeunes. Sur les plans d'eau c'est plus simple, par rapport à la pêche en rivières. Ce n'est pas simple de prendre un peu du poisson, les enfants notamment sont vite dégoutés de ne pas en prendre. Pour rebondir, M. Christe dit qu'on a tous été jeune. Vers 10 ans, c'est la folie de la pêche, puis les jeunes passent à autre chose, mais il faut être patient, s'ils sont bien encadrés, ils reviennent à la pêche. Le Président remercie toute l'équipe SaNa et école de pêche pour son engagement. M. Theuvenat est remercié par applaudissements.

- e) Gestion des cormorans – Avant de passer la parole à M. Wallimann, M. Christe nous dit qu'il a trouvé des informations intéressantes concernant le cormoran sur le site internet du Centre ornithologique suisse de Sempach. Sur sa carte d'identité on trouve que sa population n'est pas menacée, qu'il mange du poisson, qu'il a une espérance de vie de 19 ans au maximum en Suisse, que sa période de nidification jusqu'à l'envol est de fin mars à fin septembre, que sa population a doublé de 2020 à 2021 et surtout, il cite : "Le grand cormoran est une espèce indigène qui hiverne chez nous depuis longtemps". En recherchant la définition du mot indigène, il est fait mention – qui est né dans le pays en question ou qui était implanté dans un pays avant la colonisation. Si finalement les jeunes naissent de fin mars à septembre, comment peut-on considérer être nés dans le pays en question alors que c'est une espèce qui ne fait qu'hiverner chez nous depuis longtemps ? Comment peut-on parler d'espèce indigène, si selon le centre ornithologique, le cormoran ne fait qu'hiverner ? Ce même institut dénombre 3'245 couples nicheurs en Suisse. A son avis, on admet beaucoup trop facilement que le cormoran est une espèce indigène alors qu'on sait très bien qu'il est originaire des pays du nord et qu'il ne fait qu'hiverner, donc il s'agit bien d'un migrateur !

M. Christe a fait un simple calcul minimaliste avec une espérance de vie de 12 ans et avec une moyenne de 500 g de poissons par jour, un seul cormoran va engloutir durant sa vie un minimum de 2 tonnes de poissons indigènes ou pas ! protégés ou pas ! Cela représente environ 4'000 ombres communs, poisson protégé dont le statut est défini comme fortement menacé par les mêmes instances fédérales qui protègent oiseaux piscivores et qui demandent aux cantons de prendre des mesures pour protéger l'ombre commun ... trouvez la logique ! Pour terminer et si l'on compare avec les données de M. Boillat lors de sa présentation de ce jour, les 648 pêcheurs ayant un permis annuel, il s'est sorti environ 550 kg de truites en 2021 de mars à septembre, ce qui représente 800 g de poisson par pêcheur alors qu'un cormoran ingurgite environ 170 kg de poisson par année !!!

M. Wallimann, Président de la FCJC nous informe que le comité de sa Fédération ainsi que les chasseurs amateurs de chasse de gibier d'eau ont été rendus attentifs à la problématique de la forte prédation exercée sur la faune piscicole par les grands cormorans. Comme action tangible, un groupe "cormoran" a été créé au sein de la FCJC. Le responsable de ce groupe est M. Arnaud Beuchat (pêcheur-chasseur). L'intention n'est pas de réinventer la roue, car il existe déjà une organisation adéquate visant à exercer une pression de chasse accrue sur ces volatiles indésirables. Il parle ici des gardes faune cantonaux, des gardes auxiliaires et des chasseurs possédant un permis de tirs spécial. Ces personnes sont efficaces et les prélèvements de cormoran se réalisent. Les objectifs de ce nouveau groupe sont de motiver encore plus de chasseurs afin d'essayer ensemble de juguler la prolifération exponentielle de ces oiseaux piscivores. A toutes fins utiles, il faut rappeler que cet oiseau n'est comestible pour l'homme, qu'il sent très fort, ce qui peut perturber le rapport par le chien et qu'il n'est pas facile à tirer ! En résumé, les chasseurs ont pris conscience de ce problème et qu'il s'agit-là d'un défi de taille ! M. Wallimann est remercié pour son rapport par applaudissement.

- f) Cours d'eau – M. Ami Lièvre nous parle des micropolluants. Le Jura est le 1^{er} canton suisse dans le traitement des micropolluants.

Porrentruy – beaucoup de médicaments (principalement le diclofénac), de substances utilisées en industrie et les pesticides. M. Lièvre nous montre les taux de ces substances, avant et après l'ozonation, la diminution des micropolluants est probante. Dans le canal du Pont d'Able, il y a à nouveau du poisson. Observations également faites pour plécoptères qui sont à nouveau présents. Deux problèmes sur l'Allaine, un déversoir d'orage à la sortie de la STEP qui est sous-dimensionnée par rapport au climat actuel, il impacte l'Allaine sur presque un km. L'ENV a demandé une étude et nos observations de pêcheurs concordent parfaitement.

Delémont – même schéma que précédemment, cela fonctionne extrêmement bien, mais avec le charbon actif.

Le responsable des cours d'eau nous parle de la Commission de la Birse (tous les cantons concernés y participent). Il nous parle ensuite du Plan Directeur des Eaux et les conséquences des études qui sont limitées au périmètre amont La STEP de Tramelan sera relayée à celle de Lovresse, et il faudra donc l'aménager pour le traitement des micropolluants, mais rien n'est prévu avant 2030 ! La séparation du PDE de la Birse en deux périmètres (après le vote de Moutier – à la frontière entre les communes de Court et de Moutier) amène à la conclusion du canton de Berne que : "pendant le processus de transfert, il a été estimé indélicat et inapproprié de planifier des mesures d'aménagement des eaux dans le territoire d'un autre canton". M. Lièvre dit que la partie bernoise sera traitée contre les micropolluants, à contrario celle de Roches ne sera pas dotée en traitement des micropolluants, et entre cette nouvelle frontière on restera en dessus des normes. Il faudrait faire intervenir le Canton, car le Jura a fait ce qu'il fallait. M. Gogniat dit que c'est une préoccupation de l'Etat.

Concernant le Doubs et la STEP de la Chaux de Fonds, le traitement des micropolluants est prévu à fin 2023. Pour conclure, M. Lièvre nous dit que le souci dans le Doubs reste les pyréthrinoides, mais hélas, personne ne s'en occupe ! M. Lièvre est remercié pour son rapport et applaudit.

Paroles aux invités : M. Rufer, vice-Président du Parlement prend la parole : "c'est avec honneur qu'il intervient au nom du Parlement. Il remercie l'ENV pour les informations transmises. Il fait mention de la situation critique pour les poissons d'eau froide au vue du changement climatique. Les mortalités piscicoles amoindries grâce à l'intervention des pêcheurs lors de sévères étiages. Il relève la qualité des eaux qui s'est amélioré et ceci est une bonne nouvelle. Il nous parle aussi des revitalisations, la plantation d'essences d'arbres à bois tendre permettra un meilleur ombrage des cours d'eau. Il affirme également que les pêcheurs restent les sentinelles des cours d'eau et il est heureux de constater que le Jura est la pointe dans le domaine de l'environnement. Le Parlement jurassien restera à l'écoute de nos doléances en faveur des cours d'eau. Il nous remercie pour notre engagement sans faille. M. Rufer est remercié et applaudit. M. Christe le prie de bien vouloir adresser nos meilleures salutations aux parlementaires.

PAUSE

7. Comptes 2022 : la parole est donnée à Mme Berret

a) Présentation des comptes – la caissière présentent les comptes 2022 qui bouclent avec un actif de Fr. 195'293.60 et un passif de Fr. 192'994.70, ce qui amène à un bénéfice sur l'exercice 2022 de Fr. 2'298.90. Elle donne quelques explications quant à la répartition des subventions cantonales, principalement sur la formation initiale et continue des pêcheurs. Elle demande s'il y a des questions pour ces comptes. Concernant la plainte pénale, le secrétaire de la société de l'Allaine demande si nous pensons revoir une partie des produits à recevoir de la plainte pénale de Fr. 161'781.25 ? M. Christe dit que pour l'heure nous ne pouvons répondre à cette question. Il souhaiterait que le Ministère public soit plus rapide, mais il faut attendre la prochaine audition pour en savoir un peu plus. Il est relevé que l'ex-caissier continue son activité de fiduciaire et certaines personnes de l'assemblée disent que c'est dégueulasse ... quoiqu'il en soit, vaut mieux qui continue une activité professionnelle répond notre Président, de cette manière il aura toujours un peu de ressource pour rembourser ce qu'il doit. M. Christe informe cependant l'Assemblée, qu'au vue des réserves actuelles, nous sommes dans l'incapacité financière de poursuivre M. Guenin au civil, c'est bien malheureux, mais c'est la triste réalité !

Rapport de la Fiduciaire Paul-André Houlmann – ce dernier est présenté et M. Christe relève que selon M. Houlmann, aucun dysfonctionnement ou manquement dans l'élaboration de la comptabilité 2022 passée sous revue, n'a été constaté. M. Houlmann recommande de ce fait, l'approbation des comptes annuels, tels qu'ils ont été soumis à l'Assemblée générale.

b) Rapport des vérificateurs des comptes – la société de Bassecourt par M. Stéphane Froidevaux est première vérificatrice et la société du Doubs par M. Michel Flury est deuxième vérificatrice. C'est donc M. Stéphane Froidevaux Président de la société de Bassecourt qui prend la parole. Les comptes 2022 ont été contrôlés par sondage au domicile de la secrétaire-caissière en date du 20 février 2023. M. Froidevaux annonce que les comptes ont été reconnus conformes aux attentes et demande à l'Assemblée générale de bien vouloir accepter ces derniers et d'en donner décharge au comité. M. Christe remercie les deux sociétés vérificatrices.

c) Acceptation des comptes – M. Christe propose de passer au vote. Les comptes sont acceptés à l'unanimité. Le Président réitère ses remerciements à la caissière.

d) Renouvellement du mandat de la fiduciaires pour les comptes 2023 – M. Christe propose de maintenir le mandat de la Fiduciaire Paul-André Houlmann. Il demande s'il y a d'autre proposition, ce n'est pas le cas. On passe au vote et l'Assemblée accepte à l'unanimité le renouvellement du mandat de la Fiduciaire Paul-André Houlmann.

8. Budget 2023 : la parole est redonnée à Mme Berret

a) Présentation du budget – la caissière informe l'Assemblée que le budget a été préparé conjointement avec M. Christe de manière à proposer un budget équilibré.

Pour le budget FCPJ 2023, les charges sont estimées à Fr. 8'750.-- et les produits à Fr. 8'900.--, qui amène à un bénéfice de Fr. 150.--.

Pour le budget du contrat de prestations 2023, ce dernier se montant à Fr. 93'500.--, dont la répartition est définie comme suit : Fr. 16'000.-- pour l'exploitation des ruisseaux pépinières, Fr. 21'000.-- pour l'exploitation des piscicultures, Fr. 42'000.-- pour le repeuplement des cours d'eau ouverts à la pêche, Fr. 14'500.-- pour l'organisation et l'encadrement des travaux du patrimoine et de Fr. 6'500.-- pour les subventions à l'école de pêche et les manuels SaNa pour les enfants.

Pour le budget SaNa 2023, les charges sont estimées à Fr. 5'700.-- et les produits à Fr. 8'500.--, qui amène à un bénéfice de Fr. 2'800.--.

Pour le budget Ecole de pêche 2023, les charges sont estimées à Fr. 5'000.-- et les produits résultant uniquement des subventions cantonales à Fr. 3'500.--, qui amène à un déficit de Fr. 1'500.--. Sur la totalité du budget formation, le bénéfice estimé est de Fr. 1'300.--.

Le budget total 2023 – Charges Fr. 113'950.-- / Produits Fr. 115'400.--, un bénéfice de Fr. 1'450.-- est budgétisé. Mme Berret demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

b) Acceptation du budget – M. Christe demande de passer au vote le budget 2023, tel que présenté. Ce dernier est accepté à l'unanimité et Mme Berret est remerciée pour tout le travail accompli.

9. Cotisations 2023 : Le comité propose à l'Assemblée générale le statu quo, soit Fr. 19.-- par membres actifs. La proposition est acceptée à l'unanimité.

10. Nomination d'un vérificateur suppléant : La société de Bassecourt arrivant au terme de son mandat, la société du Doubs devient première vérificatrice et la société de la Combe devient deuxième vérificatrice. Afin de respecter le tournus, le comité propose d'élire la société de l'Allaine comme vérificatrice suppléante. La proposition est acceptée à l'unanimité et M. Piegay est remercié.

11. Admissions – démissions : aucune admission, aucune démission.

12. Honorariat : aucune demande d'honorariat n'est parvenue au comité.

13. Propositions des sociétés : aucune proposition n'est parvenue au comité.

14. Championnat jurassien – proposition de le retirer de l'égide de la FCPJ : Lors de nos séances de comité, il a été question de l'avenir de ce championnat jurassien. M. Christe nous indique que si le championnat jurassien est retiré de l'égide de la FCPJ, il faudra faire le nécessaire auprès de nos assurances. M. Corbat, actuel responsable, prend la parole et nous dit : "oui le championnat n'apporte rien à la Fédération et vice-versa". Il affirme que ce championnat donne beaucoup de travail et qu'il aurait souhaité créer un petit comité pour la gestion des tâches. M. Corbat affirme que, si le championnat reste sous l'égide de la FCPJ, il ne restera pas responsable de cette activité. M. Jean-Jacques Iseli demande si le championnat peut continuer à s'appeler ainsi ? M. Christe dit que oui car il n'est pas nommé par exemple "championnat jurassien de la Fédération cantonale.". Il n'y a pas d'autres commentaires et M. Christe propose de passer au vote.
15 pour – 3 contre – 10 abstentions. Le championnat jurassien sort de la FCPJ dès cette année.

15. Fixer le lieu de la 45^{ème} Assemblée générale de 2024 : la date tombera le samedi 24 février 2024 et comme ce sera la dernière assemblée de M. Christe, il propose à la société de Bassecourt de bien vouloir organiser ces assises. M. Froidevaux en prend acte et nous redonnera des nouvelles.

16. Divers : M. Christe revient sur les 15 cartons d'anciennes archives en possession de M. Michel Vermot. Comme discuté lors de la dernière AG, ces documents seront déposés aux archives cantonales de Porrentruy.
17. Championnat jurassien de pêche 2022 :
- a) Rapport – M. Corbat dit qu'il manque un peu de jeunesse et qu'il faudrait que les sociétés fassent de la promotion.
- b) Proclamation – pour les juniors, le podium est le suivant, à la 3^{ème} place Mélinda Varin avec 220 point, à la 2^{ème} place Killian Da Silva avec 540 points et à la 1^{ère} place Arno Montavon-Messerli avec 560 points. Pour les actifs, le podium est la suivant, à la 3^{ème} place, Michel Baumann avec 430 points, à la 2^{ème} place, notre Président Alain Christe avec 440 point et sur la première marche du podium, Champion jurassien, Baptiste Girardin avec 535 points. Tous les participants sont félicités et applaudis. M. Christe remercie M. Corbat pour l'organisation de ce championnat. Au nom de la FCPJ, il souhaite une excellente saison de pêche à tous les compétiteurs.

Arrivant au terme de nos assises, notre Président remercie chaleureusement toute l'Assemblée de sa grande patience et de la confiance témoignée. Il remercie chaleureusement la Société de l'Apron pour l'organisation de ces assises, ceci avec l'aide de la Société du Martin Pêcheur. Il clôt les débats à 11H57.

Saignelégier, le 25 février 2023 / B. Berret